

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 Mars 2024 -

République Française

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mmes Catherine DUCHEMIN, Céline PRIGENT, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Audrey MOUFLET

MM. Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S): Mme Sophie LEROUX ayant donné pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN, Mme Aurore PELLIEU ayant donné pouvoir à Mme Céline PRIGENT, M. Philippe LANOIS ayant donné pouvoir à M. Bernard HOUYVET

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Catherine DUCHEMIN et M. José THIEBAUT

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 FÉVRIER 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la réunion du 14 Février 2024.

2. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DES ZAEnR :

M. le Maire présente le bilan de la concertation publique concernant les ZAEnR qui s'est déroulée du 26 Février au 10 Mars 2024 :

| Eolienne | Implantation dans le même secteur que les 3 existantes, d'une 4 ^{ème} éolienne si et seulement si , cette dernière est collective et participative pour la Commune |
|----------------|--|
| Méthanisation | Agrandir la zone de l'autre côté du chemin pour optimiser les chances de constructions du fait que les parcelles sont privées. |
| Photovoltaïque | Valider les zones proposées lors de la consultation et ajouter les zones : bâtiment du Centre de Secours, bâtiment ancien SPAR |
| Ombrière | Ajouter zone parking du collège, Refus d'une implantation d'ombrière sur le parking de la Mairie |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Concernant la zone éolienne :

- PAS DE NOUVELLE ZONE: 4 voix pour (M. Frédéric FLAMAND, Mme Audrey MOUFLET, M. Patrice CUGNIERE, Mme Anne-Charlotte OPSTAL)
- AJOUT D'UNE NOUVELLE EOLIENNE <u>si et seulement si</u> celle-ci est collective et participative avec un coût moindre directement sur la facture des habitants: 5 voix pour (M. Laurent MAROT, M. Bernard HOUYVET et son pouvoir, Mme Catherine DUCHEMIN et son pouvoir)
- SANS AVIS, DONC ABSTENTION: 6 voix: M. José THIEBAUT, Mme Céline PRIGENT et son pouvoir, M. Denis DUTRIAUX, Mme Isabelle FOURNIER, M. Roger GOSSE

Concernant la zone de méthanisation :

• A l'unanimité, d'agrandir la zone de l'autre côté du chemin pour optimiser les chances de construction étant donné que ce sont des terrains privés.

Concernant la zone du photovoltaïque :

• A l'unanimité, d'ajouter, selon les propositions reçues lors de la consultation, le bâtiment du Centre de Secours et l'ancien supermarché SPAR, ainsi que le parking du Collège. Et de refuser l'implantation d'une ombrière sur le parking Place de la Mairie

A l'unanimité :

🖔 D'approuver le bilan de la concertation,

D'arrêter les propositions des zones d'accélérations telles que présentées ci-dessus,

- De transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes du Pays des Sources,
- De transmettre la présente délibération au référent Préfectoral dans le Département, qui intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

3. INDEMNITÉ DÉPART À LA RETRAITE :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer une indemnité de départ à la retraite en respectant le principe du secteur privé avec une mise en application de cette décision au 1^{er} Janvier 2024.

4. ATTRIBUTION MARCHÉ MISSION DE DIAGNOSTIC GÉNÉRAL POUR LA RÉHABILITATION DES ANCIENS GARAGES PLACE DU SOUVENIR :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été réalisé par l'ADTO concernant la réalisation d'une mission de diagnostic général portant sur le projet de réhabilitation et de la transformation des garages Place du Souvenir.

Suite au rapport et au vu des critères analysés, l'offre de l'entreprise de Mme Corinne VERCOUTERE-PROVOST peut être retenue pour un montant de 16 497,30 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de Mme Corinne VERCOUTERE-PROVOST et d'autoriser M. le Maire à signer ce marché et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

5. AVENANT CONTRATS DSP EAU ET ASSAINISSEMENT:

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre fermier SUEZ demande d'effectuer un avenant à la DSP (Délégation du Service Public) en cours, sur le prix de l'eau et de l'assainissement payé par les habitants.

Cette hausse se décompose en 3 parties :

- 1- Une indemnité énergie
- 2- La réalisation d'un PGSSE
- 3- La mise en place d'un nouveau service ON'CONNECT COACH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'unanimité de :

- Verser une indemnité d'énergie à la SUEZ d'un montant total de 5 000 € (eau + assainissement) uniquement pour l'année 2023 qui sera payée sur le budget de l'eau de la Commune et non par les habitants,
- De refuser la réalisation du PGSSE par la SUEZ par le biais de l'avenant de la DSP,
- De refuser la mise en place de l'application On'Connect Coach sur le contrat DSP en cours.

6. DIVISION TERRAIN ZAE:

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite au passage du géomètre, il est nécessaire de modifier le numéro de la parcelle attribuée à M. MISSOUM.

En effet, cette dernière n'est plus cadastrée D 153 mais D158.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de modifier la délibération n°002/2024 en remplaçant le numéro de la parcelle D153 par D158.

0 2 AVR. 2024

Le Maire,

Laurent MAROT